

TRAVAUX ORIGINAUX

L'ACTINOMYCOSE CERVICO-FACIALE ¹

Dr Arthur SIMARD

Professeur à l'Université Laval

Mon intention n'est pas de faire l'histoire de l'actinomycose. La découverte par les vétérinaires de l'infection par le champignon actinomyces dans les tumeurs des maxillaires et de la langue de bois des bovidés, les travaux des médecins allemands et italiens, les études définitives de l'école de Lyon couronnées par le magistral traité de Poncet et Berard, sont aujourd'hui bien connus du monde savant. Mon but est plus modeste : apporter une contribution à l'étude du mode de pénétration dans l'organisme humain du champignon mycelien, et, des diverses étapes de l'extension de l'infection encore localisée ; noter les résultats du traitement qui a été curateur ; voilà l'objet de ce travail, sa raison d'être, son intérêt.

1. Travail lu au Congrès de la Canadian Medical Association à Montréal, juin 1917.

**INFECTIONS ET TOUTES
SEPTICEMIES**

(Académie des Sciences et Société
des Hôpitaux du 22 Décembre
1911.)

LABORATOIRE COUTURIEUX
18. Avenue Hoche - Paris

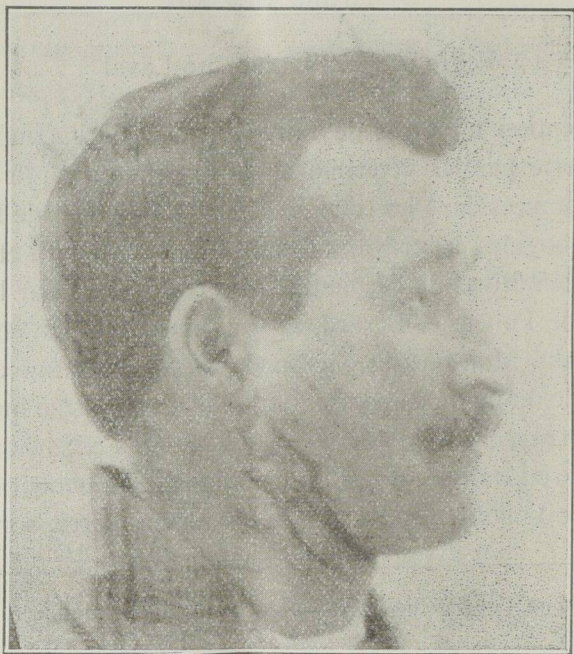
Traitement LANTOL
— PAR LE —

Rhodium B. Colloïdal
électrique

Ampoules de 3 cm'

Il n'est pas inopportun, ce me semble, de rappeler l'existence d'une maladie grave, souvent mortelle, mal connue de la plupart, à cause de sa rareté, de sa physionomie clinique très capricieuse, de la difficulté de son diagnostic exact qu'une infection secondaire obligée rend encore plus obscur.

OBSERVATION. — J. B. de Paspébiac, qui fait le sujet de cette étude, est âgé de 29 ans et matelot à bord d'un cabotier



2 DECEMBRE 1916

qui transporte de la farine et du grain. Vers la fin d'août 1916, durant un coup de vent, il est violemment projeté contre le mât et se fait une contusion sérieuse du tronc et de la face avec des écorchures cutanées. Après quelques jours de repos tout parut ren-

trer dans l'ordre. Quinze jours après l'accident, une douleur forte apparut à l'angle de la mâchoire droite avec une difficulté croissante pour ouvrir la bouche, de la fièvre, et un empâtement dur s'installa dans la région rétro-maxillaire.—De jour en jour l'empâtement progresse — vers la joue et dans la direction de la cla-



28 FÉVRIER 1917

vicule, au point que les mouvements du cou devinrent de plus en plus gênés. La douleur locale cependant se dissipa assez rapidement sans que le trismus fut le moins du monde atténué. Le gonflement dur envahit bientôt la joue et le cou et la gêne des mouvements allant toujours en s'accroissant, B. se décide à consulter et rentre à l'Hôtel-Dieu le 2 décembre 1916.

EXAWEN. — A son entrée à l'Hôpital, B. présente au côté droit de la face et du cou un empâtement dur, diffus sans aucunes limites bien précises, qui s'étend de l'apophyse sygomatique à la clavicule, de la région mastoïdienne à la ligne médiane. Ce gonflement induré qui fait corps avec la peau et l'immobilise sur les plans profonds présente des caractères mi-néoplasiques et mi-inflammatoires chroniques avec des masses en train de se ramollir ressemblant à des gommages sur un fond ligneux. La peau adhérente est par place violacée, ailleurs rouge sombre. Aucun ganglion lymphatique induré aux environs imprécis de l'affection. La douleur est peu accentuée; la température est normale, pas de carie dentaire ni de gingivites, pas de syphilis, ni de tuberculose. Les mouvements de la tête sont très limités, un léger trismus reste encore. Par exclusion le diagnostic d'actinomyose possible est porté. Le lendemain, l'une des gommages s'ouvrait spontanément laissant couler un séro-pus contenant de petits grains jaune gris, jaune pâle, de la grosseur d'une tête d'épingle, qui est recueilli et porté au laboratoire pour examen. L'examen bactériologique fait par M. le Dr Vallée, fut positif :

EXAMEN BACTÉRIOLOGIQUE

L'examen bactériologique du pus fut pratiqué dès le lendemain de l'entrée du malade à l'hôpital. Le pus examiné était plutôt crémeux, contenant de nombreux grains très petits et résistants. Après frottis et coloration, il fut facile de constater de longs filaments mycéliens de 10 à 20 microns réunis en amas étoilés prenant le Gram. Les corps en massue ne purent être décelés. Mais la chose ne nous parut pas compromettre le diagnostic, la lésion étant en pleine évolution et le parasite nullement en souffrance. Le caractère de dureté et de petitesse des grains éliminait les pseudo-actinomyoses; le fait d'un Gram. positif, la présence de filaments, l'actinobacillose bien que les cultures faites seulement avec du pus recueilli après quelques jours de traitement fussent négatives. Ensemencé en effet quelques jours plus tard, nous n'avons obtenu

aucune culture caractérisée. Les examens suivants, après coloration, lorsque le traitement ioduré eut été institué, sont rapidement devenus négatifs.

DIAGNOSTIC

Le diagnostic d'actinomycose cervico-faciale, soupçonné par exclusion avant qu'un examen microscopique put être fait, était donc établi, sans conteste possible. Et il était difficile qu'il en fut autrement. L'inoculation cutanée, la marche chronique et essentiellement capricieuse de l'infection infiltrant les tissus les moins résistants d'abord, le tissu cellulaire lâche, l'apparition sur ce fonds d'indurations, de tumeurs gommeuses marchant vers le ramollissement, mais avec la lenteur de toute inflammation chronique d'emblée, l'absence de ganglions de réaction, (les ganglions n'étant envahis qu'à la période d'infection secondaire)—le silence des organes viscéraux là où des métastases se développent, à l'occasion de l'infection secondaire permettant une diffusion par voie sanguine, le sarcome d'emblée écarté, il était difficile de ne pas s'arrêter à cette infection par le champignon mycélien l'actinomyce, tant la physionomie clinique de la maladie s'écartait de ce que l'on a l'habitude de voir. Le laboratoire cependant, avec la présence des grains jaunes levait tout doute qu'un clinicien averti a le droit d'entretenir en présence d'une affection très rare et souvent à symptômes mal caractérisés.

Le traitement qui fut institué visait à un double but : empêcher l'infection secondaire de se développer, grâce à l'ouverture d'une gomme; et 2^o détruire si possible le parasite. Des pansements à la gaze, sèches stériles, furent placés sur les gommages, recouvertes d'une couche de teinture d'iode. De l'iodure de potassium, à la dose de 3 à 4 grammes par jour fut immédiatement donné au malade. Le résultat du traitement fut rapide et décisif. Aucune infection secondaire ne se produisit et en deux mois et demi, toute la large induration avec les gommages disparut complètement ne laissant qu'une cicatrice adhérente de la peau, à l'endroit où une

gomme s'était fistulisée. Le malade est resté 15 jours sous observation après traitement et il a été déchargé guéri le 1^{er} mars 1916.

Maintenant, de cette observation, il est possible de dégager quelques faits intéressants et qui méritent, ce me semble, l'honneur de la vedette.

1^o Le mode de pénétration du parasite mycelien me paraît avoir été ici, la voie cutanée, contrairement à la majorité des cas où la voie muqueuse (bouche, tube digestif), est celle par où l'actinomyces s'introduit dans l'organisme. L'habitat du parasite étant spécialement les céréales, (grains et les épis d'orge, avoine, blé, etc), on conçoit que l'habitude des cultivateurs de mettre dans leur bouche et de mâcher des brindilles d'herbes ou de céréales, les prédispose à une inoculation buccale que des gingivites, ou petites ulcérations aux environs des dents cariées rendent plus facile encore. Notre malade est un matelot qui n'a jamais eu et ne porte pas de lésions dentaires, ni des gencives au moment de l'examen. — Par exemple, un traumatisme a ouvert, par déchirure du tégument de la joue, une porte d'entrée facile, de plus, il manipule du grain et de la farine dont les poussières couvrent le bateau qui les transporte. Enfin, l'apparition de l'infection à l'endroit des écorchures tégumentaires, voilà un faisceau de circonstances qui nous permettent de conclure très rationnellement à une inoculation par la voie cutanée.

2^o Malgré 3 mois d'évolution le parasite ne présentait pas de signe de décrépitude, et si l'infection est restée localisée, c'est sans doute du à l'absence d'infection secondaire qui d'habitude ouvre les portes à la diffusion.

3^o Enfin, le traitement à l'iodure de potassium, (qui est celui des mycoses) a donné ici un résultat définitif. La question n'aurait certes pas été si simple si une infection secondaire avait existé. Dans ces conditions, des interventions chirurgicales sont les aides obligés du traitement à l'iodure.

Voilà les quelques considérations qu'il n'était pas sans intérêt, je crois, de dégager de cette observation.

INFARCTUS PYOHEMIQUES DE LA RATE CONSECUTIFS A UNE ENDOCARDITE ULCERO-VEGETANTE

Dr A. VALLÉE

Professeur à l'Université Laval

J'ai eu l'occasion de pratiquer dernièrement l'autopsie d'un sujet fort intéressant par l'entité pathologique aussi complète que complexe qu'il présentait. L'observation tant clinique que nécropsique, mérite d'être rapportée, vu les difficultés du diagnostic précis et complet de l'affection pendant la vie et l'étude et la coordination des lésions constatées chez Morgagni.

Observation Clinique.—Il s'agit d'un homme de 45 ans, vieil alcoolique, entré dans le service médical de l'Hôtel-Dieu au mois de juillet dernier comme cardio-rénal. Il présentait alors une insuffisance aortique et mitrale très nettes, mais surtout du brightisme avec œdème, un peu d'ascite, des urines fortement albumineuses, contenant des quantités de cylindres hyalins, un peu de sang et de très nombreux leucocytes et cellules rénales.

Ces symptômes persistèrent à peu près seuls, jusqu'aux premiers jours de septembre, la quantité de leucocytes dans l'urine augmentant à tel point que l'étiquette de pus fut bientôt acceptée. Les troubles cardiaques et rénaux ne parurent pas cependant s'être considérablement aggravés. C'est alors que le malade présenta un peu d'élévation de température assez irrégulière sans grandes oscillations, avec des rémissions, mais qui fit croire à une lésion suppurée du rein. Quatre ou cinq jours avant la mort, il se plaignit du reste d'une très forte douleur d'abord localisée dans le côté droit, puis bientôt à gauche et devenue intolérable, mais qui disparut ensuite.

1. Travail lu à la Société Médicale de Québec et donné en anglais au Congrès de la Canadian Medical Association à Montréal, juin 1917.

La veille de sa mort il présente de nouveau vers le soir une douleur intense, cette fois nettement localisée à gauche. Le lendemain à la visite, le ventre est douloureux, mais on ne constate nulle part de point particulier, il n'existe pas de défense musculaire ni ballonnement. Le malade meurt dans la soirée.

Au diagnostic de cardio-rénal venaient sûrement s'ajouter des lésions d'un autre ordre, qu'il était difficile de préciser, l'attention ayant surtout été attirée du côté du rein.

Autopsie.—Voici maintenant, à côté de cette observation clinique assez incomplète, ce qui fut constaté à l'autopsie.

A l'ouverture de la cavité thoracique, des adhérences pleurales s'étendent à toute la plèvre gauche. Les deux poumons ne présentent rien autre chose qu'un peu de congestion.

Dans le péricarde, on trouve quelques grammes de liquide citrin et quelques taches laiteuses sur le péricarde viscéral. Le cœur pèse 450 grs. A l'épreuve de l'eau, on observe déjà une insuffisance aortique extrêmement marquée. Après ouverture, les valvules sigmoïdes aortiques sont méconnaissables, les nids sont presque complètement effacés, remplacés par des bourgeons assez réguliers à la face supérieure, mais végétants et ulcérés du côté du ventricule. Ces bourgeons sont noirâtres et emplissent complètement les trois cavités sigmoïdiennes, ou plutôt les refoulent sur la paroi aortique; les commissures sont disparues, les bords blanchâtres légèrement épaissis. Sur la mitrale également un peu sclérosée sur ses bords et présentant quelques trainées blanchâtres, on constate aussi deux petits bourgeons, moins développés et siégeant sur la face auriculaire de la valvule, à quelque distance du bord libre. Ces bourgeons dont le plus gros situé sur la grande valve, n'a que trois ou quatre mm. de diamètre, sont irréguliers, muriformes, de couleur brunâtre et semblent à peine adhérents à la valve. Les autres valvules ne présentent rien de particulier sauf un peu de sclérose, l'endocarde pariétal, légèrement épaissi, offre peu d'intérêt, si ce n'est dans la région mitro-aortique où

l'épaississement est plus marqué et la teinte très blanchâtre. Le muscle de teinte feuille morte est un peu hypertrophié au ventricule gauche.

L'aorte sur presque toute son étendue, présente de petites plaques athéromateuses, blanchâtres, légèrement surélevées, mais encore très discrètes et sans aucune calcification. Ces plaques sont plus nombreuses et plus étendues en approchant de l'aorte abdominale.

A l'ouverture de la cavité abdominale, on voit de fausses membranes, de formation récente sur tout le grand épiploon, l'intestin et le mésentère; liquide abondant, rouge brunâtre, et piqueté hémorragique des plus caractérisés sur le péritoine pariétal et viscéral.

Rien à l'appendice, à l'intestin et à l'estomac. Le foie gros, congestionné, pèse 1750 grs. Rien au pancréas.

Nous n'avions encore rien trouvé, pour expliquer la péritonite manifeste, très facile à constater. En allant saisir la rate, nous la trouvons très grosse, molle, presque fluctuante au toucher, friable et rupturée, laissant voir une ouverture anfractueuse, large et béante. Elle pèse 415 grs.—La capsule légèrement épaissie est recouverte de fausses membranes; de couleur jaune ôcre au pôle supérieur, elle est au contraire d'un gris violacé, dans la partie inférieure. A l'examen plus complet après extraction de l'organe, on constate plusieurs ruptures déchiquetées, irrégulières, absolument comparables à certaines cavernes volumineuses du poumon, comme l'ont décrit Cornil et Ranvier¹. A la coupe, on retrouve un immense infarctus jaune rosé, à base périphérique, à sommet dirigé vers le hile, (infarctus type). Vers le centre les vaisseaux sont thrombosés. La couleur de cet infarctus à teinte pâle, indique nettement qu'il date au moins de quelques jours; elle tranche sur le reste du tissu splénique, d'un rouge sombre, congestionné dans ses parties encore nourries. Les déchirures de l'organe sont recou-

1. Cornil et Ranvier : *Manuel d'Histologie pathologique*, vol. III.

vertes de pus et ces craquelures nombreuses, ont disséqué la rate dans ses différentes portions, détachant certaines d'entre elles en feston. A l'intérieur les cavités sont remplies d'une boue noirâtre, bien caractéristique des lésions spléniques suppurées.

La pulpe est partout tachetée gris rosé et brunâtre. La désagréation est telle dans certaines portions, qu'elle rappelle assez nettement les cas de ce genre, décrits sous le nom de gangrène splénique au cours des abcès diffus et indique la multiplicité des infarctus.

Le rein gauche congestionné présente une capsule légèrement épaissie, mais la décortication est facile et laisse voir au dessous un tissu granuleux, coupé de deux larges entailles, cicatrices de vieux infarctus, dont l'une sur le bord convexe, est sclérosée sur une profondeur de plus d'un centimètre. Partout se voit un pîcté hémorragique et les pyramides congestionnées sont d'un brun rougeâtre intense. La substance corticale est très peu amincie, on voit par endroits, des trainées de substances hyaline. L'organe pèse 210 grs.

Le rein droit présente les mêmes lésions avec une cicatrice semblable. Les organes génitaux urinaires en dehors des reins sont normaux.

Examen Microscopique.—L'examen microscopique de la rate, du rein et du myocarde, confirme les lésions macroscopiques. Plusieurs coupes de chacun de ces organes ont toutes donné le même résultat.

Du côté de la rate au point de vue histologique, on remarque une sclérose assez marquée de tout le tissu interstitiel et des vaisseaux dont les parois sont très épaissies. La pulpe est effritée et sur plusieurs points, le tissu réticulé reste seul, il est lui-même détruit à certains endroits près des cavités purulentes. Les vaisseaux thrombosés sont nombreux. Les corpuscules de Malpighi hypertrophiés sont souvent éclatés.

A l'examen bactériologique, on reconnaît des cocci assez nombreux, isolés pour la plupart, mais dont quelques-uns sont réunis en petits amas, prennent le Gram et laissent croire à du staphylocoque. Le diagnostic bactériologique n'a pu être poussé plus loin, la culture du pus n'ayant pas été faite et les pièces fixées au formol ne donnant pas de très bonnes préparations sous ce rapport.

Les lésions histologiques du rein sont très nettes et indiquent une néphrite subaiguë. Quelques rares glomérules sont sclérosés, mais la plupart sont gros, congestionnés, remplissent toute la



Endocardite végétante.

Infarctus de la rate.

capsule, qu'ils distendent et à laquelle ils sont souvent adhérents. On y constate une diapédèse marquée. La capsule elle-même est hypertrophiée, ses noyaux multipliés. Les tubuli sont très altérés, leur épithélium desquamé, gonflé, leur lumière remplie de cylindres hyalins. Enfin, dans le tissu interstitiel, on remarque des bandes fibreuses et des placards hyalins; les vaisseaux sont gorgés de sang, il y a même de nombreux globules rouges en dehors de

ces vaisseaux, dont la paroi est souvent épaissie et surtout on retrouve de nombreux foyers leucocytaires en nodules, très bien caractérisés.

Les coupes du cœur vérifient la myocardite macroscopique. On trouve une fibre musculaire en dégénérescence vitreuse avec infiltration leucocytaire abondante en trainées.

Diagnostic.—Le diagnostic devenait fort simple, bien que complexe. Il s'agissait d'une endocardite maligne, ulcéro-végétante subaiguë, avec néphrite également subaiguë et infarctus pyohémiques multiples de la rate, ayant abouti à la rupture de cet organe et à la péritonite. Le tout probablement d'origine staphylococcique.

Les endocardites malignes se rencontrent surtout au cours d'une infection ou d'une pyohémie, comme accidents secondaires, alors faciles à diagnostiquer cliniquement, par l'apparition plus ou moins brusque des symptômes cardiaques. Ou bien, elle s'annoncera au cours d'une cardiopathie ancienne, par une aggravation des symptômes cardiaques et l'apparition des symptômes généraux. Ou bien encore, elle atteint un sujet jusque là en parfait état de santé¹, ce qui est rare. Il n'en est pas de même de l'endocardite maligne subaiguë, souvent primitive, s'installant chez d'anciens cardiopathes dont la vieille lésion valvulaire, constitue un point d'appel électif pour le microbe. Dans cette forme, l'existence antérieure de la lésion cardiaque, l'absence quelquefois de fièvre, ou en tous cas son intermittence², l'inconstance de l'un des types habituels de l'endocardite aiguë, qui ne se présente plus sous sa forme cardiaque, méningitique, typhoïde ou pyohémique, rend le diagnostic beaucoup plus difficile. C'est précisément ce qui est arrivé chez ce malade, et d'autant plus facilement, que le clinicien

1. Bouchard et Brissaud : *Traité de Médecine*, vol. VIII, page 314.

2. Balthazard et Macaigue : *Précis de Pathologie interne*.

se trouvait en présence de cette forme d'insuffisance aortique, si bien décrite par Huchard³, sous le nom d'insuffisance aortique d'origine artérielle, et dans laquelle l'attention est souvent attirée surtout du côté rénal, comme ce fut ici le cas. Les antécédents du malade, (alcoolisme, e) la lésion mitrale concomittente, qui en faisait un mitro-aortique, confirmaient encore le diagnostic dans ce sens.

Nous n'insisterons pas sur la myocardite et la péricardite, accidents assez naturels chez un malade de cet ordre.

Le diagnostic eut pu être précisé cliniquement au moment de l'élévation de la température et de l'apparition de la douleur abdominale. Malheureusement, il était déjà faussé par l'analyse des urines, qui avait décelé du pus,—alors qu'il ne s'agissait évidemment que d'une diapédèse très intense—et par la localisation primitive de la douleur à droite. Or l'infarctus de la rate, qui s'est très probablement produit à ce moment, ne peut être diagnostiqué cliniquement, que si l'attention a été directement attirée du côté de cet organe, par un examen attentif qui en a révélé l'hypertrophie et la sensibilité et par la douleur splénique, nettement caractérisée comme siège. Toutefois, il passe même alors, très souvent inaperçu¹.

Dépisté, il constitue par lui-même une présomption assez nette d'endocardite maligne, dont il est un des accidents les plus fréquents, le rein seul étant peut-être aussi souvent touché par l'embolie, qui peut également se localiser comme on sait, dans tous les vaisseaux terminaux. L'endocardite végétante est du reste elle-même la cause la plus fréquente de l'infarctus splénique, qui est alors presque toujours fatal. L'embolie est constituée par un fragment de valvule, de végétation ou de fibrine, qui se détache de la valvule malade; plus rarement, il s'agit d'un embolus exclusivement microbien, comme ce peut être le cas au cours de la typhoïde.

2. Huchard : *Six leçons cliniques sur les maladies de cœur*.

1. Bouchard et Brissaud : *Traité de Médecine*, vol. V, page 861.

ou encore d'une thrombose de l'artère splénique ou de ses branches, par suite d'endartérite oblitérante.

Cet infarctus ou ces infarctus, car ils sont le plus souvent multiples¹, une fois constitués, n'évoluent pas toujours de façon aussi grave, surtout si l'embolus n'est pas infectieux. On peut alors le voir se résorber, se scléroser et ne laisser après lui qu'une cicatrice analogue à celle que nous constatons sur les deux reins de notre sujet. L'abcès de la rate est au contraire plutôt rare; mais Osler² signale de façon très précise que l'abcès le plus fréquent est encore celui qui fait suite à l'embolie septique, il n'est cependant le plus souvent diagnostiqué qu'à l'autopsie.

La rupture enfin ne semble pas reconnaître comme cause fréquente l'abcès consécutif à un infarctus, et sur ce point, Osler est le seul des auteurs que nous avons pu consulter, qui mentionne cet accident dans la circonstance. Or comme le grand symptôme de la rupture splénique est l'hémorragie, il semblerait important de signaler le fait, car dans la rupture consécutive à un infarctus, le sang n'arrivant plus dans la portion rompue, ce symptôme doit nécessairement manquer, ce qui du reste s'est présenté dans le cas actuel, où le seul accident consécutif fut la péritonite, facilement explicable.

Pour ce qui est de la néphrite subaiguë, inutile d'y toucher; elle avait déjà trop attiré l'attention cliniquement. Le seul point important sur lequel nous nous proposons de revenir, serait de nettement établir le diagnostic entre la présence du pus dans l'urine et la simple hyperdiapédèse, quelque marquée qu'elle soit. En effet, l'absence de tout foyer purulent dans les voies urinaires, indique ici, de façon très nette que nous n'étions pas en présence d'une lésion suppurée du rein, tout au moins au point de vue macroscopique.

1. Bouchard et Brissaud : loc. cit.—Cornil et Ranvier : loc. cit.

2. Osler : *Modern Medecine*.

Reste la question bactériologique. Sur ce point, nous croyons pouvoir nous rattacher à l'origine staphylococcique de l'infection. Le caractère des microbes retrouvés sur les coupes de la rate et du myocarde surtout, celui-ci était criblé de cocci, la marche assez bénigne de la pyhémie au point de vue clinique, semble concorder dans ce sens. Le pneumocoque donne aussi des endocardites primitives, en dehors de toute autre infection pneumococcique, seulement le processus infarctueux ou métastatique, semble moins fréquent dans son cas. Le streptocoque donne des infections habituellement plus malignes, comme symptômes généraux. Les autres microbes du pus nécessitant une origine connue à leur présence, ne semblent pas pouvoir être mis en cause. Les bacilles, fussent les bacilles spécialement décrits comme agents des endocardites, peuvent être éliminés, le microbe caractérisé étant un coccus type.

—:O:—

Pendant la GROSSESSE, des maux de tête, une mauvaise digestion, la diminution des solides et de l'urée dans l'urine sont les symptômes d'une mauvaise élimination. L'emploi de SANMETTO avec un peu de Calomel est très efficace. Le Calomel agit surtout sur les cellules de l'intestin et facilite l'élimination des toxines. Sanmetto agit surtout sur les reins en ce sens qu'il favorise l'élimination des produits toxiques du sang et en même temps il agit comme un tonique puissant sur tout le système et aide l'organisme tout entier à se débarrasser de tous ses produits toxiques par son principal organe d'élimination, et lui permet ainsi de se défendre contre l'auto-intoxication.

NOTES pour servir à l'histoire de la Médecine au Canada

Par les Drs M.-J. et GEO. AHERN (*suite*)

“ Le Sieur Giffart la traitant (la Mère Sainte Marie) dans sa maladie, luy dit que c'estoit fait de sa vie, qu'elle avoit **trois** maladies mortelles; cette âme innocente se mit à rire, se montrant aussi joïeuse de la nouvelle de la mort, qu'un autre eut fait de la nouvelle de la vie (1641, p. 28).

Le Journal des Jésuites, édition de 1871, des abbés Laverdière et Casgrain, mentionne son nom également.

Le 4 novembre 1645 “ Les pères Jérôme Lallement et Vimont furent invités à assister au contrat de mariage de la fille de Mons. Giffar; nous y assistâmes, mais nous n'y signâmes point. M. le Gouverneur et plusieurs signèrent (p. 12). Le 21 novembre le mariage et les nocces de Marie Giffar et du fils de Mons. de Maure, où le P. Vimont assista (p. 13). ”

12 novembre,—“ On donna à Mad. Giffar de l'étoffe noire de vieille sotanne pour doubler les manches (p. 13). ”

23 décembre—“ furent supplées les cérémonies de baptême à Catherine, femme d'Atironta, et à son fils Mathieu âgé de deux ans. Madame de la Ferté nouvelle mariée, fille de Mons. Giffar, fut la marraine de Catherine qui fit sa première communion à minuit (p. 20). ”

Le 31 décembre, on décide de donner le pain bénit aux deux marguilliers, Mons. Giffard et Mons. des Chatelets, immédiatement après le Gouverneur (p. 22); le 1er janvier 1646, Giffard rend visite aux Jésuites et reçoit comme “ étrennes ” un livre du P. Bonnet. La visite de Giffard fut rendue (pp. 24, 25). Le 5 décembre il donne une bouteille d'hypocras aux Jésuites (p. 25). A la fin de “ May vint le Dimanche de la procession. Mons. Giffard fut un des porteurs du daiz (p. 47). ” En 1650, le supérieur des Jésuites dit la Messe de Minuit chez Giffard, à Beauport, et le lendemain il y a échange d'étrennes entre les Pères et les Giffard. Ceux-ci envoient aux premiers, deux chapons (pp. 147, 148).

Le 1er “ May, Courville arrêté prisonnier “propter raptum

“imminently” de Mademoiselle d’Auteuil. Celle-ci est envoyée à
“Beauport chez Mons. Giffard (pp. 151, 152).”

Les colons que Giffard avait amenés avec lui au Canada, n’étaient pas toujours conciliants ni bien faciles à conduire. “Ces
“colons venus du Perche avaient vécu trop près de la Normandie,
“pour n’avoir pas pris un peu des goûts normands pour les procès.
“Aussi, dans l’espace de huit ans, M. de Montmagny donna six
“décisions, pour régler les différends survenus entre M. Giffard et
“ses deux censitaires, au sujet des droits seigneuriaux et des li-
“mites de leurs terres. Guion, condamné à rendre foi et hom-
“mage au seigneur de Beauport pour son fief Du Buisson, rem-
“plit cette formalité le trente juillet 1646. La pièce suivante ren-
ferme les curieux détails de cette cérémonie.

“Aujourd’huy, en la présence et compagnie de Guillaume Tron-
“quet, commis au greffe et tabellionage de Québec, en la Nou-
“velle-France, soussigné, . . . Jean Guion, habitant de la Nouvelle-
“France, demeurant en sa maison du Buisson en suite du juge-
“ment donné par M. le gouverneur. . . entre Giffard, seigneur de
“Beauport, et le dit Guion et Zacharie Cloustier. . . s’est trans-
“porté en la maison seigneuriale de Beauport, et à la principale
“porte et entrée de la dite maison, où estant le dit Guion aurait
“frappé et serait survenu François Boullé, fermier du dit sei-
“gneur de Beauport, auquel le dit Guion aurait demandé si le dit
“Seigneur de Beauport estait en sa dite maison seigneuriale de
“Beauport ou personne pour luy ayant charge de recevoir les vas-
“saulx à foy et hommage, à quoy le dit Boullé aurait faict res-
“ponse que le dit seigneur n’y estoit pas, et qu’il avoit charge de
“luy pour recevoir les vassaulx à foy et hommage. Après laquelle
“réponse et à la principale porte le dit Guion s’est mis à genouil
“en terre, nud teste, sans épée ny esperons, et a dit par trois fois
“ces mots: Monsieur de Beauport, Monsieur de Beauport, Mon-
“sieur de Beauport, je vous fais et porte la foy et hommage que
“je suis tenu de vous faire et porter, à cause de mon fief Du

“ Buisson, duquel je suis homme de foy relevant de votre seigneurie de Beauport, lequel m'appartient au moyen du contract que nous avons passé ensemble pardevant Roussel à Mortagne, le quatorziesme jour de mars mil six cent trente-quatre, vous déclarant que je vous offre payer les droicts seigneuriaux et féodaux quand deubs seront, vous requérant me recevoir à la dite foy et hommage. ” (88)

Le 11 avril 1647, La Cie de la N.-F. concède à Robert Giffard une terre de 2 lieues de front sur 10 de profondeur à prendre aux mêmes endroits de sa présente concession ou aussi proche qu'il pourra sur 10 lieues de profondeur dans les terres vers le nord ouest. (89)

Giffard ayant représenté qu'il ne pourrait jouir du contenu de la concession qui lui a été faite le 16 avril 1647 de 2 lieues de terre sur 10 de profondeur, la Cie de la N.-F. octroie la même quantité de terre à prendre au nord ou au sud suivant la décision de M. de Montmagny. (90)

Le 31 mars 1653, une concession “ de deux lieues et demye de profondeur sur la lieue de largeur qu'il a déjà. Ceci lui fait une seigneurie de une lieue de front sur quatre de profondeur.

de Lauzon, Gouverneur. ” (91)

Le 15 novembre de la même année, concession de “ trois lieues de front sur le fleuve St-Laurent, Costé Nord, au dessous de Tadousac et des grandes et petites bergeronnes au lieu dit Mille-vaches, avec quatre lieues de profondeur. ” (92).

A propos de cette concession, le président du Bureau de la Ma-

88. Ferland, *Rég. N.-D. de Québec*, pp. 65, 66.

89. *Tenure Seign.*, vol. C, p. 47.

90. *Ibid.*, vol. C, p. 48.

91. *Ibid.*, vol. C, p. 388.

92. *Ibid.*, vol. C, p. 352.

rine écrivant à M. Hocquart à la date du 21 mars 1730, dit qu'il ne peut confirmer à M. Aubert la possession de la concession de Mlileaches faite en novembre 1653 par M. de Lauzon à la dame Giffard, sa grand'mère, les circonstances ne lui permettant pas de régler cette affaire de cette manière. (93)

Le 10 noembre 1663, M. et Madame Giffard font une donation à leur fils Joseph. " Sur la représentation faicte de certain acte de " donation faite par Robert Giffard escuyer Seigneur de Beau- " port et damoiselle Marie Renouard sa femme à Joseph Giffard " leur fils par contract passé pardeuant Michel fillion et Jean Glo- " ria notaires royaux en ce pais le XIXe octore dernier, LE CON- " SEIL A ORDONNE et ordonne que le dict contract de dona- " tion sera donné par communication au sieur procureur général, " Et que les opposants à l'enregistrement requis d'iceluy se déclai- " reront et desduiraont leurs causes d'opposition dans la huictaine " avec intimation. " (94)

Au mois de juin 1664, il fournissait trente pippes de chaux pour des travaux de maçonnerie à faire au Château St-Louis. " LE " CONSEIL A ORDONNE et ordonne au fermier des droicts " des pelleteries de payer au sieur Giffard pour trente pippes de " chaux qu'il doit fournir à Jean Montfort adiudicataire des tra- " uaux de Massonnerie a faire au chasteau St-Louis et a la maison " apresent dicte le Pallais la somme de soixante escus en desduc- " tion du prix de la dicte adiudication Ce faisant et rapportant la " presente et quittance il luy en sera tenu compte. " (95)

Robert Giffard mourut à Québec le 14 avril 1668. Son corps fut transporté de l'Hôtel-Dieu à la Basilique où un libéra fut

93. *Rapp. sur les Archives Canad.*, 1905, p. 129 des *Ordres du Roi et Dépêches*.

94. *Jug. et Dél. du Cons. Souv.*, vol. I, p. 50.

95. *Ibid.*, vol. I, p. 206.

chanté, puis à Beauport où il fut inhumé au pied de la croix de l'église, comme il l'avait désiré. (96)

Giffard fit partie du premier Conseil Souverain de la Nouvelle-France, formé en 1648. Il était composé de M. d'Ailleboust, du Père Jérôme Lallemant, et des sieurs de Chavigny, Godefroy et Giffard.

Robert Giffard fut médecin et colon. Il était l'ami des pauvres et des sauvages qu'il traitait dans leurs maladies avec un égal dévouement. Il donnait aussi des soins aux Jésuites et aux religieuses des différentes communautés de la ville, qui ne cessent dans leurs annales d'en dire du bien en l'appelant " notre ami, notre bon ami. "

Mais comme Hébert, Giffard fut surtout colon. La terre vierge du Canada avait plus besoin de ses soins et de son travail que les solides gaillards qu'il avait amenés avec lui ou qui l'avaient précédé dans la colonie. Le premier, il eut le courage d'aller habiter en pleine campagne, en dehors de la ville, et prouva par son exemple et son travail que les terres bien cultivées suffisaient amplement à nourrir et à faire vivre ceux qui voulaient se livrer à l'agriculture.

Voici une reproduction du document qui conférait des titres de noblesse à Robert Giffard. Ce sont les premières lettres patentes anoblissant un habitant du Canada.

" LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE
" ET DE NAVARE A TOUS P'NS ET A VENIR SALUT
" SCAUOIR faisons Que nous estant bien informé des louables
" vertus Et merites de N're tres cher et bien aimé Robert Giffartg
" seigneur de Beauport habitant de la *nouvelle france dicte Cana-*
" *da* de libre condition et nay en légitime mariage Et des bons et
" agréables seruices qu'il nous a faictz Et pour lesperance que

“ nous auons que se voyant honoré du degré d'honneur et tiltre
“ de noblesse aud pays de la nouuelle france Il en suiura les ac-
“ tions des personnes nobles Et que luy et les siens nous rendront
“ les seruices que ceux de cette qualité nous doibuent. Pour ces
“ causes et attendu qu'il a jusques a p'nt vescu comme il fact
“ encore noblemen et vertueusement Auons en inclinant a la sup-
“ plication et requeste qui nous a esté faicte en sa faveur par au-
“ cuns de noz spéciaux seruteur Led, suppliant ses enffans et pos-
“ térité soit masles ou femelles nays et a naistre en loyal mariage
“ Et chacun djceux annobly et annoblissons de n're grace speciale
“ plaine puissance et auctorité royalle par ces p'ntes signées de
“ notres main Voulons quen tous leurs actes en jugemens Et dhors
“ Ils soient tenus pour Nobles aud' pays de la *nouuelle france* Et
“ puissent atteindre et recepvoir tous honneurs prerogatives et
“ preaminences qu'ont accoustumé de recepuoir & dont jouissent
“ et vsen gens nobles et extraictz de noble lignée Et comme telz
“ puissent acquerir tenir & possedder aud' pays de la nouuelle
“ france tous fiefs terres possessions & heritage noble de quelle
“ quallité qu'ils soient quilz ont desja acquis et pourront cy apres
“ acquerir et qui leur sont ja escheuz et pourront cy après eschoir
“ competer appartenir aud' pays de la nouuelle france Et en jouir
“ et vser ordonner et disposer tout ainsy que silz estoient extraictz
“ de race antiennemen noble djceux partager noblement, Sans qu'a
“ p'nt ou pour laduenir Ils soient ou puissent estre contraints a
“ vuidier leurs mains desd' fiefz possessions et heritages nobles ou
“ partie djceux, SIDONNONS EN MANDEMENT au Gouver-
“ neur et n're Lieutenant general en la nouuelle france, au grand
“ senechal & auc'n officiers dud' pays p'ns et avenir Leurs lieute-
“ nants & achacun d'eux comme il appartiendra que de n're p'nt
“ grace & annoblissement permission et octroy et de tout le conte-
“ nu cydessus Ils facent souffren et laissen led Giffart & toute sa
“ postérité nai et a naistre en loyal mariage Jouir et vser plaine-
“ ment, paisiblement et perpetuellement Cessant et faisant cesser

“ tous troubles et empeschemen au contraire, CAR tel est n're
 “ plaisir nonobstant quelzconques ordonnances Edicts Statuts
 “ Mandemens ou deffenses a ce contraire a quoy pour ce regard
 “ Et sans y prejudicier en au'e chose auons desroge et desrogeons
 “ par cesd. p'tes Et affin que ce soit chose ferme et stable a tous-
 “ jours Nous y auons faict mettre & apposer n're scel Sauf en
 “ au'e chose n're droit et lautry en toutes
 “ DONNE a paris au mois de Mars Lan de grace MIL six cens
 “ cinquante huict & de n're regne le quinziesme

LOUIS.

Sur le reply.

sera la presente insinuée partout ou besoing sera Mandons
etc ce Ier Sept 1658

P devoyer Dargenson.

Nous Greffier de la Jurisdiction souueraine de Canada certi-
fions a tous qu'il appartiendra en vertu de l'ordonnance cy-dessus
nous auons insinué en nostre Greffe les presentes lettres le huic-
tiesme Septembre mil six cent cinquante huict.

GILLET.

Par le Roy

Phelypeau.

Visa

Seguier

Pour servir aux lettres dannoblissement de Robert Giffart dans
la province de Canada

A l'endos

Leu ppblié L'audience tenant par Nous Louis Theandre Chartier
escuyer sieur de Lotbinière Lieutenant general Ciuil et criminel
en la Seneschaussée de la nouvelle france Jurisdiction de Québec
& a Enregistré au registre des Insinuations du Greffe de lad Jur-
isdiction Suiant notre ordonnance requerant Robert Giffart es-
cuyer seigneur de Beauport qui nous en a requis acte a luy octroyé

pour servir ce que de raison le vendredy sixiesme jour de juin Mil six Cent cinquante neuf

L. T. Chartler (avec paraphe)

PEUURET

Greffier (avec paraphe). (97)

Voici l'Acte de possession de Jean Guion et de Zacharie Cloutier, que nous empruntons au livre de M. E. Talusier : "Autour du clocher natal, notes historiques sur la Paroisse de Saint-Prosper".

Cet acte fut passé le troisième jour de février 1637.

" Nous soubznés Commis au greffe sertiffie à tous qu'il appar-
 " tiendra que M. Robert Giffart seigneur de Beauport s'est trans-
 " porté avec Jean Guion et Zacharys Cloustier, M. Adrien du
 " chesne, Mrs Jean Bourdon et Habraham Martin en la rivière
 " appelée la Rivière du buisson ou en la présence desd' sus nom-
 " més du commun consentement desd' party led' Sr de Beauport
 " a mis en possession réelle et actuelle lesd' Jean Guyon et Zacha-
 " ry cloutier des terres situées depuis la d' Rivière du buisson jus-
 " qu'à la première pointe courant le long du grand fleuve St-Lau-
 " rent Est quart de suest, et oest quart de Noroist, d'aut côté dans
 " les terres courant le long de lad' Rivière du Buisson Nort quart
 " de Nordest et sud quart de sauroist, Lesquels Guion et Cloutier
 " en sont demeurés pour content et satisfait desd' terre sans que
 " led' Sr de beauport soict tenu sy après à au parfournement de
 " de mesure fait ce troixme febvrier mil six cent trente sept.

R. GIFFARD,

J. GUION,

Du CHESNe

marque " une hache " dud' Cloutier,

JEHAN BOURDON.

marque dud' Habraham martin,

De L'ESPINASSE,

commis au greffe.

97. A. G. Doughty, *Rapp. sur les travaux de la Division des Archives*, 1912, appendice O, p. 297.

“ Le sousigné de lespinasse a été par nous commy au greffe de Québecq. Le chev. de Montmagny.

GIGNOS, M.

Il entre à l'Hôtel-Dieu de Québec le 10 août 1740. La date de sa sortie n'est pas indiquée. Il avait été atteint de maladie en soignant les malades du “ Rubis ”. (98)

GOISNEAU, Nicolas.

Nicolas Goisneau, chirurgien, était à Longueuil le 13 mai 1761. (99)

GOUAULT, Gaspard François.

Gaspard François Gouault, apothicaire de Poitiers et frère jésuite, arriva au Canada en septembre 1646. (100)

Le 6 novembre suivant le frère montait aux Trois-Rivières dans le brigantin qui allait de Québec à cet endroit, quand le vaisseau fit naufrage vers le Cap-à-l'Arbre (le Platon). Une bonne partie de ce qui était nécessaire pour le magasin et les habitants des Trois-Rivières fut perdu ainsi que neuf des passagers, parmi lesquels Gouault, “ apoticaire, fort bon garçon, venu pour aller aux “ Hurons avec les Jésuites. Les corps n'ont pas été retrouvés “ Leur service fut chanté le 22 novembre ”. (101)

GOUJOU ou GAUJOUX dit LACROISSET ou LACROIZET, Antoine.

Antoine Goujou, fils de Gabriel Goujou, notaire royal, et de

98. *Archives de l'Hôtel-Dieu*, Québec.

99. Tanguay, *Dict. Gén.*, vol. IV, p. 320.

100. Tanguay, *Dict. Gén.*, vol. I, p. 227.

101. *Journal des Jésuites*, pp. 66, 72. Ferland, *Rég. de N.-D. de Québec*.

Catherine Chevalier, de l'Ile Jourdain, diocèse de Poitiers, Poitou, se maria, en juin 1764, à St-Laurent, île d'Orléans, à Cécile Pouliot, âgée de 24 ans.

Il dut mourir entre 1764 et 1771, puisque le 20 octobre de cette dernière année Cécile Pouliot se remarie à Bernard Dubergès. (102)

GOULD, John.

John Gould était à l'Hôtel-Dieu du P.-S. de Québec, le 16 avril 1789, comme médecin. (103)

Dans la Gazette de Québec du 4 novembre 1790 (no 1308), on voit son nom suivi du titre " Assistant Chirurgien des Hôpitaux de Sa Majesté dans cette ville ", au bas d'une pétition adressée à Lord Dorchester au sujet d'une université.

En 1793 nous trouvons encore mention de son nom au sujet d'un Mémoire d'honoraires que voici :

Le Capitaine Lear

Doit au Dr John Gould

Pour avoir pratiqué une opération sur le cou, plus

25 jours de soins et de pansements.....	£ 2	S. 0	d. 0
28 février. Pour un liniment, 6 onces.....	0	2	6
10 mars. Pour un liniment, 6 onces.....	0	2	6
10 novemre. Pour un liniment, 6 onces.....	0	2	6

Au verso du Mémoire on trouve ceci " J'ai examiné le compte ci-inclus et je suis d'opinion que le prix demandé est raisonnable.

James Fisher. "

" Québec, le 7 juin 1793. "

102. Tanguay, *Dict. Gén.*, vol. IV, p. 336.

103. *Arch. de l'Hôtel-Dieu.*

GOUMIN, Annet.

Le premier nom, Annet, était souvent épelé Anet, Anicet et le deuxième Goumint, Gommin et Gomin. Annet Goumin a résidé à Québec dans la deuxième moitié du dix-septième siècle. Le lieu et l'année de sa naissance nous sont inconnus, ainsi que la date de son arrivée à Québec. Il ne s'est probablement jamais marié. Tanguay dit que sa sépulture eut lieu à Québec, le 11 février 1665; (104) il y a là erreur. Le registre de l'Hôtel-Dieu du P. S. dit que cet enterrement eut lieu le neuf février 1666 dans le cimetière des pauvres attenant à cette institution, et nous voyons que " le service " du bout de l'an du dict feu Sieur Gomin eut lieu en 1667 et " couta 22 livres 10 sols " dans le livre des comptes de la Fabrique N. D. de Québec. (105)

Deux autres preuves que Goumin n'était pas mort le onze février 1665, c'est qu'il était parrain, le 22 mars de la même année, à Sillery, avec Romaine Boulet, de Joseph, fils de François Pelle-tier; (106) et que le 7 février 1666, deux jours avant son décès, il fit son testament devant Romain Becquet, Notaire Royal. (107)

Goumain était " Maistre-Chirurgien " à Québec et avait charge des soldats de la garnison qui étaient au nombre de trente quatre. Le premier décembre 1663 il présenta au Conseil une requête pour " estre payé de certains pensemens et médicamens par luy faicts " a certain nombre de soldats venus de France l'an passé par les " Nauires du Roy, audela des trente quatre qui estoient de la garnison du fort St Louis pour lesquels il estoit seulement obligé, " Veu la desliberation du Conseil de la traicte en date du 4 juin " dernier passé portant qu'attendu les gages du dict Goumin qui " luy sont aduantageux dans la suit qu'il a esté debouté de ses de-

104. *Dict. Gén.*, vol. I, p. 275.

105. 1667-8, p. 5.

106. *Liber Baptisatorum*, cité par l'Abbé Scott, in *N.-D. de Ste Foy*, vol. I, p. 70.

107. *Histoire de l'Hôtel-Dieu du P.-S.*, Québec, p. 89.

“mandes. Le CONSEIL a debouté le dict Goumin de ses de-
“mandes et pretentions, sauf a se pourvoir allencontre de ceux
“qu’il a pu traicter.” (108)

A Bergerville, un chemin et un bois conservent le nom du sujet de cette note. Le chemin St-Louis, qui conduit de la ville de Québec au Cap Rouge, se divise en deux branches au coin nord-ouest de Spencer Wood. La branche qui continue la direction du chemin St-Louis s’appelle chemin Gomin et conduit à un bois qui porte le même nom, lequel a souvent été travesti en celui de “Bois de gamins”.

L’autre branche de bifurcation du chemin St-Louis qui se dirige au sud, vers le fleuve, puis à l’ouest s’appelle chemin de Samos, parce que Mgr Dosquet, coadjuteur de Québec et évêque de Samos “in partibus infidelium” y avait bâti une maison d’été, sur le terrain occupé aujourd’hui par le cimetière St-Patrice.

Goumin avait dans cette région, qui formait la seigneurie de Coulonges, une terre de 50 arpents sur laquelle il avait bâti une maison presque vis-à-vis Spencer Wood, de l’autre côté du chemin. Il allait y résider pour faciliter ses études botaniques. (109)

L’histoire de cette possession est assez embrouillée. Mgr Tanguay, dans le premier volume de son Dictionnaire Généalogique, à la page 275, dit : “Le 25 mars 1664, M. Gomin concède de madame Barbe Boulogne, veuve Daillebout, 50 arpents de terre, sur “la grande allée, route qui va de Québec au Cap Rouge.” Greffe de Gloria. Dans le Greffe de Gloria le nom de Goumin ne paraît qu’une fois, c’est à propos d’un contrat de mariage, qu’il signa, entre René Leduc et Anne Jentereau.

Ailleurs on lit : “M. Gomin, médecin et botaniste, possédait à “Sillery une terre de 50 arpents que M. d’Auteuil, au nom de M. “d’Ailleboust, lui avait concédé. M. Gomin s’y construisit une

108. *Jug. et Dél. du Cons. Souv.*, vol. I, p. 74.

109. *Bull. des Recherches Hist.*, vol. II, 1896, p. 87.

Lemoyne : *Picturisque Quebec*, pp. 299, 415.

“ maison, dont les plans sont au séminaire, afin d'étudier la flore
“ singulièrement variée de ce lieu. M. Gomin remit cette terre à M.
“ d'Ailleboust par contrat devant Andorat le 25 février 1663.”
(110)

On ne trouve pas le nom de Goumin dans le repertoire du Greffe d'Audouard, mais M. l'Abbé Scott dans son histoire de N.-D. de Ste Foye, en parle en ces termes : “ C'est dans cette
“ même localité (voisinage de Spencer Wood), un peu plus à l'est
“ qu'était la terre concédée par M. d'Ailleboust au docteur Gomin.” (111)

Dans une note il indique le Greffe de Duquet, premier septembre 1664, comme source de cette information. En examinant les actes de ce greffe on trouve que le 16 juin 1664, Barbe Boulogne, veuve de M. d'Aillebust a concédé à Annet Goumin maître chirurgien, une terre “ de 50 arpents dans la seigneurie de Coulonge
“ sur la grande route qui va de Québec au Carouge”.

Les titres de cette possession n'étaient évidemment pas plus clairs à cette époque que maintenant si on en juge par les difficultés que Goumin éprouva à son sujet Voyez plutôt : “ Louis Carreau
“ dict la fraischeur appellant d'une sentence de la Séneschaussée
“ qui estoit en ce pais en date du. . . a ce qu'il soit dict que le defendeur aye à quicter et deguerpir une concession a luy appartenant sur les terres de la Seigneurie de Coulonges par tiltre signé
“ du feu Sieur Dailleboust en datte du dix huictiesme Aoust 1657.

“ Annet Goumin defendeur qui a dict qu'il a concession de Madame Dailleboust de cinquante arpents de terre ou environ en la
“ dicte seigneurie de Coulonges en datte du vingt cinq Septembre
“ 1663, Et que la dicte concession estoit vague et nullement occupée. A quoy le demandeur a dict qu'il n'y a pu faire travailler à
“ cause des Ennemis (iroquois). Et que toutefois il y a pu découvrir vingt cinq perches de terre, ayant au surplus faict ses oppo-

110. *Bull. des Recherches Hist.*, vol. II, 1896, p. 87.

111. Vol. I, p. 400.

“ sitions aux travaux qu’y a faict faire le defendeur par exploit
“ de Canto huissier en datte du seiziesme Auril dernier.

“ LE CONSEIL a remis les partyes pour estre reiglées a la
“ huictaine. ” (112)

Le premier décembre 1663 les parties reviennent devant le Conseil Souverain, et celui-ci rend le jugement suivant: “ LE CON-
“ SEIL a ordonné et ordonne que si le defendeur (Goumin) a
“ faict trauailler sur les terres du demandeur qu’il jouira encor
“ trois ans du dict travail, et qu’icelles expirées il en deguerpira en
“ faueur du demandeur. Et que le dict defendeur fera tirer l’ali-
“ gnement d’entre luy et le demandeur en y appelant le deman-
deur. (113)

Goumin eut beucoup d’autres démêlés avec Dame Justice. Le 10 octobre 1663 il est poursuivi par François Byssot, marchand de Québec; le 12 janvier 1664 le Conseil déboute le demandeur (Goumin) qui voulait que le sieur Jean Madry, maître chirurgien et lieutenant du premier Barbier-chirurgien du Roy, et les autres directeurs de la traite à Tadoussac fussent condamnés à lui donner la part des profits qui devait revenir au Sieur Des Cartes dont il était procureur. (114)

“ Il reclama de Marguerite Corriveau femme de Jean Maheust
“ la somme de quatre cent soixante seize livres pour l’avoir pensée
“ et médicamentée sa deffuncte mère ses enfans suiuant vn me-
“ moire de partye qu’il a exhibé en ce Conseil.

“ Et que par la deffenderesse a esté dict que les dicts pensemens
“ et medicamens ne peuuent monter a vne somme si considerable
“ ve que le memoire que le demandeur luy a cydeuant mis Entre
“ les manis est moindre de plus de Cent livres. Et que le deman-
“ deur a soustenu son memoire veritable, alleguant que lorsqu’il
“ luy donna le premier memoire il estoit en pensée luy passer par

112. *Jug. et Dél. du Cons. Souv.*, vol. I, p. 44, 31 octobre 1663.

113. *Ibid.*, vol. I, p. 75.

114. *Ibid.*, pp. 21, 137.

“ grace plusieurs articles a moindre prix que l'ordonnance des “ taxes ordinaires. ” Le Conseil ordonne que les parties se choisissent des arbitres. Le 26 janvier le Conseil ordonne qu'ils se présentent devant Giffard. Goumin refuse, et le neuf février 1664, il présente “ au Conseil une requête demandant que Jean Madry “ Maistre chirurgien et Lieutenant du premier barbier chirurgien “ du Roy et Claude de Corbières aussi chirurgien choisis pour arbitres par luy et le dict Maheust soient nommés pour reigler la “ question. ” Le Conseil ordonne que ces arbitres s'assemblent. Ils donneront leur rapport par écrit, et s'ils ne s'entendent pas, le cas sera soumis à Giffard. (115)

Le 4 mars 1664, il cautionne pour Louis Péronne, sieur de Mazé, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et signe Goumint. (116)

Le 15 mars 1664, Goumin est condamné à payer au Sieur de la Chesnaye, dans trois mois, la somme de cinq cent une livres, et le 3 décembre de la même année, Nicolas Marsolet est condamné à lui payer (à Guumin) le vin qu'il a acheté de lui au prix du tarif, i. e. soixante cinq livres la barrique. (117)

Goumin avait un frère, Anicet, qui était aussi son filleul et à qui il laissa tous ses biens. Son exécuteur testamentaire était Louis Rouer, sieur de Villeray. (118)

A plusieurs reprises Anet Goumin est intitulé Maistre chirurgien dans les “ Jugements et Délibérations du Conseil Souverain ”, de même que dans le registre de l'Hôtel-Dieu du P.-S.

Goumin légua aux pauvres de l'Hôtel-Dieu la somme de 300 livres et voulut être enterré dans le cimetière des pauvres attaché à cette institution.

115. *Ibid.*, pp. 97, 105, 112, 116.

116. *Ibid.*, p. 107.

117. *Ibid.*, p. 132, 302, 314.

118. *Ibid.*, pp. 732, 733, 757.

GOUPIL, René.

René Goupil naquit en Anjou vers 1607; après avoir fait des études il fut reçu chirurgien et entra un peu plus tard au noviciat des Jésuites, à Rouen, qu'il abandonna, après quelques mois pour des raisons de santé. Vers l'année 1639 il se rendit dans la Nouvelle-France, où il se donna aux Jésuites. (119)

Parmi les domestiques des Jésuites il y avait une catégorie à part, spéciale au Canada; on les appelait les "donnés", parce qu'ils se donnaient par contrat et pour la vie au service des missions, sans salaire, sans être liés par des vœux. Ces donnés formaient une classe intermédiaire entre les religieux et les domestiques.

Le Père Vimont dit: "Goupil estoit un brave chirurgien qui aait dédié sa vie, son cœur et sa main au service des pauvres Sauvages; il a demeuré quelques années à St Joseph (aujourd'hui Sillery), où l'odeur de ses vertus, notamment de son humilité et de sa charité, resjouit encore les Français et les Sauvages qui l'ont cognu." Le Père Jogues ajoute qu'"il avoit la pureté d'un ange." (120)

"Pendant ce temps il fut employé aux services les plus vils. Il pansa les malades et les blessés à l'hôpital." (121)

Cet hôpital était l'Hôtel-Dieu du Précieux-Sang, dont les Hospitalières, à la demande des sauvages, étaient venues résider au milieu d'eux à Sillery. La première pierre de leur monastère fut posée le 9 juillet 1640, mais elles ne purent en prendre possession avant 1641. En attendant, elles logèrent dans une maison appartenant à un M. Puseaux. En 1644 elles déménagèrent à Québec, parce qu'à Sillery elles n'étaient pas à l'abri des Iroquois. (122)

En 1642 le père Jogues, retournant au pays des Hurons, amena

119. Tanguay, *Dict. Gén.*, vol. I, p. 278. Martin, *Vie du Père Jogues*, p. 335.

120. *Relat. des Jésuites*, 1643, pp. 72, 76.

121. Martin *loc. cit.*, p. 335.

122. Faillon, *Hist. de la colonie Fran. au Canada*, vol. II, p. 281.

avec lui René Goupil et un autre donné, Guillaume Couture, plus un certain nombre de Hurons. Ils partirent de Québec vers la fin de juillet, s'arrêtèrent aux Trois-Rivières où était le gouverneur, M. de Montmagny, et d'où ils s'éloignèrent le deuxième jour d'août 1642. Ils étaient 40: le Père Jogues, Goupil et Couture et 37 sauvages Hurons parmi lesquels Thérèse Oïouhatan, jeune sauvage qui avait passé deux ans comme élève aux Ursulines de Québec; et le capitaine sauvage Eustache Ahasistari, le premier et le plus célèbre des guerriers de sa nation.

Le père Jogues, dans une lettre au Père Provincial de la Province de France, fait le récit suivant de ce voyage: " Il n'y avait " que deux jours que nous étions partis des Trois-Rivières lorsque " nous tombons, à l'extrémité occidentale du Lac St-Pierre, au " milieu des Iroquois, 70 guerriers en 12 canots qui nous atten- " daient sur les deux rives du fleuve.



ERRATA

Dans notre No 9, de mai dernier, article *Les Primitifs*, il s'est glissé quelques erreurs typographiques bien excusables, mais que nous tenons à corriger. —laissant de côté les vétilles: accents manquants ou en trop—.

- | | | |
|--------------|---------------|--|
| P. 350—ligne | 5, lire : | pas exception. . . |
| P. 330—ligne | 3, lire : | Allemands. . . |
| P. 330—ligne | 6, lire : | Où? (et non Oui). |
| P. 331—ligne | 8, lire : | raisonne. . . |
| P. 331—ligne | 27, lire : | de Valroger (4 fois) |
| P. 333— | lire : | pithécanthropes. . . |
| P. 336—ligne | 23, lire : | il s'en battrait. . . |
| P. 337—ligne | 5, lire : | nous ne le lui. . . |
| P. 338—ligne | 10, lire : | polygéniste. . . |
| P. 340—ligne | 3, lire : | Piètemont. . . |
| P. 342—ligne | 6, lire : | remparts. . . |
| P. 343—ligne | 13, lire : | Ce n'est donc que. . . |
| P. 343—ligne | 16, lire : | Il ne sait donc pas. . . |
| P. 344—ligne | 28-29, lire : | qui donna naissance (et non sa naissance) |
| P. 345—ligne | 9, lire : | Périgord. |
| P. 345—ligne | 27, lire : | Wurtemberg) |
| P. 349—ligne | 16, lire : | Mais le docteur devait. . . |
| P. 349—ligne | 28, lire : | qui y fusilla. . . |